



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 4 août 2015 à 19 h au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Carole Charbonneau et Diane Martin ainsi que messieurs les conseillers Roger Laurent et Roland Montpetit.

ÉTAIT absents : Madame la conseillère Sandra Dicaire et monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque.

ÉTAIT également présente : Madame Marlene Nontell, secrétaire-trésorière adjointe.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Ayant quorum la séance débute à 19 h sous la présidence du maire, monsieur Daniel Rochon. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 7 juillet 2015.
4. Gestion financière et administrative
  - 4.1 Adoption des comptes de la période;
  - 4.2 Adoption des états financiers du mois de juin 2015;
  - 4.3 Réduction des services offerts – CLSC de Val-des-Bois;
  - 4.4 Modification à la formation des comités 2015;
  - 4.5 Acceptation du budget révisé du 19 juin 2015 – OMH;
  - 4.6 Adhésion à un achat regroupé - Solution UMQ – pour l'obtention de services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés.
5. Aménagement et urbanisme
  - 5.1 Demande de dérogation mineure - 138, chemin du Lac-Vert;
  - 5.2 Avis de motion - Modification au règlement RM07-2000.
6. Loisirs et culture
  - 6.1 Achat d'une publicité – Sentiers de motoneige.
7. Sécurité publique
  - 7.1 Nomination d'un directeur adjoint au Service de sécurité incendie;
  - 7.2 Achat d'une carriole pour sauvetage en milieu éloigné.
8. Varia
9. Correspondance
10. Période de questions
11. Fermeture de la séance

15-08-127

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR**  
**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 4 AOÛT 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**INDICATEURS DE GESTION 2014**

Le rapport intitulé *Indicateurs de gestion 2014* a été transmis au MAMOT le 30 juin 2015 et est déposé lors d'une séance ordinaire du conseil tel que requis.

15-08-128

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU**  
**7 JUILLET 2015**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 7 juillet 2015, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

15-08-129

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 15-07 DES COMPTES**  
**PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roland Montpetit

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de juillet 2015 dressé par la directrice générale, portant le numéro 15-07 totalisant une somme de **134 352,47 \$** et répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer :	41 877,65 \$
- Déboursés par chèque :	45 117,50 \$
- Déboursés par prélèvement :	24 504,05 \$
- Salaires :	22 853,27 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité.

15-08-130

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2015**

La secrétaire-trésorière adjointe soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de juin 2015 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

**15-08-131**

**RÉDUCTION DES SERVICES OFFERTS – CLSC DE VAL-DES-BOIS**

ATTENDU les informations reçues concernant l'abolition du poste de la réceptionniste au CLSC de Val-des-Bois;

ATTENDU QUE l'abolition dudit poste entraînera une diminution des services pour les citoyens de la Municipalité et des municipalités avoisinantes;

ATTENDU QUE le conseil municipal a transmis une lettre à Monsieur Denis Chénier, directeur général du CSSS de Papineau ainsi qu'une copie conforme à messieurs Jean Hébert, directeur général du CISSSO et Alexandre Iracà, député du comté de Papineau;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'inquiète de cette diminution de service et s'interroge sur l'avenir des autres services offerts;

ATTENDU le vieillissement de la population et la distance à parcourir afin d'obtenir des soins de santé;

ATTENDU QUE le conseil municipal s'apprête à demander que des services supplémentaires soient offerts au CLSC de Val-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE ce conseil dénonce les coupures du Gouvernement du Québec dans les soins de santé et du CSSS de Papineau au CLSC de Val-des-Bois;

ET QUE le conseil municipal demande une rencontre avec Messieurs Jean Hébert et Denis Chénier afin de discuter de l'avenir du CLSC de Val-des-Bois et les possibilités pouvant ultérieurement être envisagées afin de recouvrer les services suspendus et même ajouter des services actuellement non offerts.

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise à Monsieur Alexandre Iracà, député de Papineau.

Adoptée à l'unanimité.

**15-08-132**

**MODIFICATIONS À LA FORMATION DES COMITÉS 2015**

ATTENDU QUE le conseil désire former un nouveau comité pour l'étude et la réalisation potentielle d'un centre communautaire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE les comités pour l'année 2015 soient modifiés de la façon suivante :

**CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Sandra Dicaire, Roland Montpetit

**LOISIRS (bibliothèque et culture)**

Carole Charbonneau, Diane B. Martin

**LOISIRS (sport, ressource jeunesse et comité de loisirs intermunicipaux)**

Sandra Dicaire, Jean-Claude Larocque

**GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE**

Sandra Dicaire, Jean-Claude Larocque

**HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT**

Carole Charbonneau, Roland Montpetit

## **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

Roger Laurent, Diane B. Martin

## **DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

Diane B. Martin, Roland Montpetit

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Sandra Dicaire, Roger Laurent

## **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE, RÈGLEMENTS MUNICIPAUX & COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Carole Charbonneau, Roland Montpetit

## **VOIRIE**

Jean-Claude Larocque, Roger Laurent

Adoptée à l'unanimité.

**15-08-133**

### **ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ (2015-06-19) DE L'OMH**

ATTENDU la réception du budget 2015, révision du 19 juin 2015, de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le budget 2015, révision du 19 juin 2015, de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

**15-08-134**

### **ADHÉSION À UN ACHAT REGROUPÉ - SOLUTION UMQ – POUR L'OBTENTION DE SERVICES PROFESSIONNELS D'UN CONSULTANT EN MATIÈRE D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES EMPLOYÉS**

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur les cités et villes et au Code municipal du Québec, l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) a lancé un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés de municipalités et d'organismes municipaux regroupés au sein de l'UMQ;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est vu octroyer le contrat pour les services professionnels d'un consultant requis par l'UMQ;

ATTENDU QUE le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ à Mallette actuaires inc. est de 0,8 %;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois souhaite maintenant adhérer à la solution des regroupements de l'UMQ et retenir les services de Mallette actuaires inc.;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois aura l'option de se retirer du régime suite à l'analyse des soumissions reçues et avant l'acceptation d'une de ces dernières;

ATTENDU QUE selon l'estimation de la municipalité de Val-des-Bois la valeur du mandat à consentir à Mallette actuaires inc. s'avère inférieure à 25 000 \$ pour la durée maximale du mandat, soit cinq ans (taxes incluses);

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois déclare qu'aucun autre mandat concernant un consultant ou un gestionnaire pour son régime d'assurance collective n'est actuellement en vigueur ou ne le sera à compter du début du mandat à Mallette actuaires inc.;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roland Montpetit

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long;

ET QUE la municipalité de Val-des-Bois confirme son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ pour obtenir auprès de Mallette actuaire inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour ses employés, au taux de commission de 0,8 %;

ET QUE la municipalité de Val-des-Bois accepte de verser des honoraires de 1 500 \$ (plus taxes applicables), qui seront affectés au surplus accumulé non affecté, à Mallette actuaire inc. pour la réalisation de l'appel d'offres, de l'analyse des soumissions ainsi que de la mise en vigueur du nouveau régime d'assurance collective au 1<sup>er</sup> janvier 2016;

ET QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ sera de cinq ans;

ET QUE la municipalité de Val-des-Bois mandate l'UMQ pour agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public, pour l'octroi éventuel d'un contrat d'assurance collective pour ses employés de même que pour son renouvellement ainsi que l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

ET QUE la municipalité de Val-des-Bois s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité durant le contrat ainsi que les frais rattachés à la parution de l'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions;

ET QUE la municipalité de Val-des-Bois s'engage à respecter les clauses et conditions dudit contrat avec l'assureur à qui sera octroyé le contrat, comme si elle avait contracté directement avec lui.

Adoptée à l'unanimité

**15-08-135**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 138, CHEMIN DU LAC-VERT**

ATTENDU QUE le propriétaire du 138, chemin du Lac-Vert a présenté une demande de dérogation mineure au Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) concernant la construction d'un garage à quatre (4) mètres plutôt qu'aux six (6) mètres réglementaires de la marge arrière de son terrain;

ATTENDU QUE la marge arrière réglementaire est exceptionnellement de six (6) mètres considérant que le terrain se situe en deux (2) chemins;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme fait la recommandation d'accepter cette demande de dérogation mineure;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roland Montpetit

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation mineure demandée par le propriétaire du 138, chemin du Lac-Vert.

Adoptée à l'unanimité.

**AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT MUNICIPAL RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

Avis de motion est par la présente donné par madame la conseillère Carole Charbonneau, qu'à une séance ultérieure, un règlement relatif à une modification au règlement sur les permis et certificats, RM09-2000, sera présentée pour adoption.

**15-08-136**

**ACHAT D'UNE PUBLICITÉ – CARTE MOTONEIGE**

ATTENDU l'offre reçue de Tourisme Outaouais d'acheter un espace publicitaire sur la carte des sentiers de motoneige de l'Outaouais;

ATTENDU QUE les motoneigistes, en période hivernale, apportent un achalandage touristique important pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Carole Charbonneau

ET RÉSOLU QUE ce conseil achète un espace publicitaire au coût de 250,00 \$ sur la Carte motoneige produite par Tourisme Outaouais;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois le contrat d'achat.

Adoptée à l'unanimité.

**15-08-137**

**NOMINATION D'UN DIRECTEUR ADJOINT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU le départ de Monsieur Gilles Trottier à titre de directeur adjoint du Service de sécurité incendie le 1<sup>er</sup> janvier 2015;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE Monsieur Francis St-Denis-Labelle, diplômé de l'Institut de protection contre les incendies du Québec, soit nommé au poste de directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

Adoptée à l'unanimité.

**15-08-138**

**ACHAT D'UNE CARRIOLE POUR SAUVETAGE EN MILIEU ÉLOIGNÉ**

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à l'achat d'un VTT pour le Service de sécurité incendie par sa résolution 15-07-123;

ATTENDU QU'afin de transporter les victimes, il est opportun de se procurer une carriole-civière pour le transport des victimes;

ATTENDU la soumission reçue de F. Constantineau et Fils au montant de 4 995,00 \$ plus les taxes applicables pour une carriole-civière 2015 de marque Abitibi fibre de verre incluant la remorque détachable;

ATTENDU le don reçu de l'Association des pompiers de Val-des-Bois/Bowman au montant de 5 320,00 \$;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Laurent

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à procéder à l'achat d'une carriole-civière 2015 de marque Abitibi fibre de verre incluant la remorque détachable au coût de 4 995,00 \$ plus les taxes applicables;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à enregistrer la remorque, auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec, au nom de la municipalité de Val-des-Bois.

Adoptée à l'unanimité.

**CERTIFICAT DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière adjointe certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Marlene Nontell, secrétaire-trésorière

**15-08-139**

**LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 33 )**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Diane Martin

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....

Daniel Rochon, maire

.....

Marlene Nontell, secrétaire-trésorière adjointe

**Je, Daniel Rochon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.**